



La mesure des écarts de salaire entre les femmes et les hommes

Comparaison 2012-2019 dans le secteur privé

À Monaco, les écarts de rémunération entre hommes et femmes salariés du secteur privé sont en défaveur de la population féminine, à l'instar de la quasi-totalité des pays du monde. Ce constat observé en Principauté pour l'année 2019 était déjà vrai en 2012. La progression générale des salaires sur la période ainsi que l'évolution de la situation au sein de certains secteurs d'activité ont eu des effets plus ou moins marqués sur les écarts entre hommes et femmes.

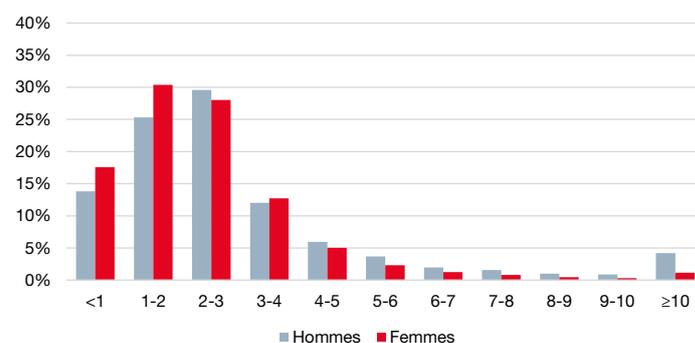
Avertissement : Les résultats suivants ne permettent pas d'établir une comparaison à poste égal et diplôme égal. En effet, il n'est pas possible d'analyser deux situations strictement identiques en termes de sexe, diplôme, âge, métier exercé et parcours professionnel.

En 2012, les hommes étaient déjà mieux payés que les femmes dans le secteur privé

Plus de la moitié de la population salariée du secteur privé gagne entre 1 000 et 2 000 € par mois en 2012 (56,3 %). Cette proportion est légèrement plus élevée parmi les femmes (58,4 % contre 54,9 % chez les hommes). La première tranche de rémunération (moins de 1 000 € par mois), qui rassemble 15,3 % de l'ensemble des salariés, concerne là aussi un peu plus la population féminine, à hauteur de 17,6 % (pour 13,8 % des hommes). A contrario, les femmes sont moins représentées dans les tranches de salaire mensualisé à partir de 4 000 €, particulièrement dans celle des plus hauts revenus. La répartition des rémunérations de 2012 montre ainsi une plus forte concentration des salaires féminins dans le bas de la distribution. Cette situation est similaire à celle de 2019.

En 2012, la moitié des salariés du privé gagne moins de 2 197 € par mois, l'autre moitié plus. Ce salaire médian s'établit à 2 054 € chez les femmes contre 2 284 € pour les hommes, soit un écart de 10,1 % en faveur de ces derniers. Le salaire moyen s'élève à 2 422 € chez les salariées et 3 357 € pour leurs homologues masculins. En moyenne, les hommes gagnent ainsi 27,9 % de plus que les femmes. En base horaire, cet écart se réduit avec un salaire masculin moyen supérieur de 22,2 %, soit 5,30 € de plus que les femmes pour chaque heure travaillée.

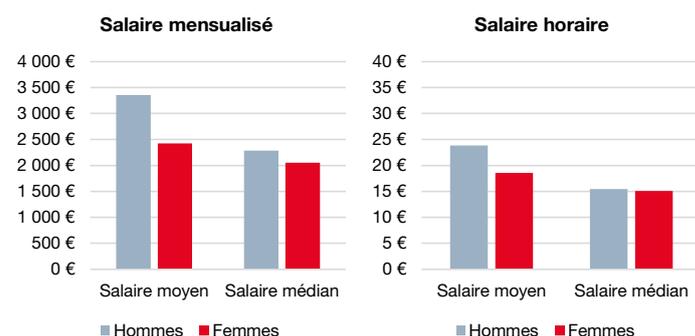
1. Distribution des salaires mensualisés dans le secteur privé selon le sexe en 2012



Unité : millier d'euros

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

2. Salaires mensualisés et horaires, moyen et médian dans le secteur privé selon le sexe en 2012



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Avec 45 358 salariés dont 40,8 % de femmes, la photographie de la population salariée du secteur privé à la fin de l'année 2012 est proche de celle de 2019.

La répartition de la main d'œuvre salariée au niveau sectoriel est la même entre les deux années, à l'exception de l'Industrie qui a perdu une place (7^e GSA sur 12 en 2012, 8^e en 2019). Les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien constituent le 1^{er} pourvoyeur d'emplois à hauteur de plus de 20 %, suivies de l'Hébergement et restauration, des Autres activités de services et de la Construction. Ces quatre grands secteurs d'activité (GSA) rassemblent plus de la moitié des salariés du privé, en 2012 comme en 2019.

La représentation hommes-femmes reste là aussi comparable dans la plupart des secteurs d'activité, avec une main d'œuvre salariée majoritairement masculine dans 8 GSA sur 12. Toutefois, certains secteurs se sont féminisés en sept ans. C'est le cas notamment dans le Transport et entreposage, l'Hébergement et restauration et les Activités financières et d'assurance.

En outre, les femmes restent plus présentes dans les petites structures (moins de 5 salariés) que leurs homologues masculins.

Une hausse de 10 % des salaires en moyenne dans le secteur privé entre 2012 et 2019

3. Évolution des salaires mensualisés dans le secteur privé entre 2012 et 2019

	2012	2019	Variation 2012-19 (en euros constants)
Salaires moyen	2 982	3 461	10,3%
Salaires médian	2 197	2 386	3,2%
Plus bas salaires (1 ^{er} décile)	665	607	-13,3%
Plus hauts salaires (9 ^e décile)	5 112	5 646	5,0%

Unité : euros

Lecture : entre 2012 et 2019, le salaire mensualisé moyen a augmenté de 10,3 % en euros constants dans le secteur privé.

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Globalement, les salaires ont augmenté de 10 % entre 2012 et 2019 en euros constants dans le secteur privé. Cette hausse ne concerne toutefois pas toutes les catégories de rémunération : les revenus mensuels les plus élevés ont progressé (+5 %) tandis que les salaires mensualisés les plus bas ont nettement diminué sur la période (-13,3 %), traduisant une baisse du volume horaire travaillé.

La rémunération horaire des salariés du privé a quant à elle augmenté dans toutes les catégories, mais plus fortement parmi les plus hautes tranches que dans les plus basses.

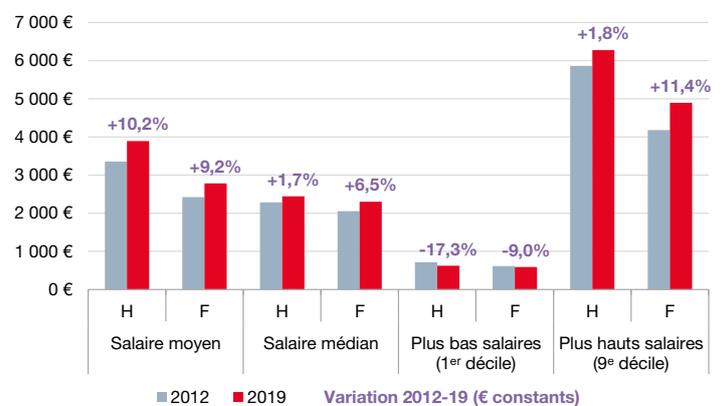
Les rémunérations féminines ont progressé plus vivement sur la période

Parallèlement à la tendance globale, la croissance des salaires des femmes a été plus forte que celle des hommes sur la période 2012-2019.

Si l'augmentation du salaire mensualisé moyen féminin est légèrement plus faible que chez les hommes (+9,2 % contre +10,2 % en euros constants), la variation des rémunérations entre ces deux années est plus favorable aux femmes dans la plupart des cas. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les plus hauts salaires qui, bien que restant très supérieurs chez les hommes, ont vivement progressé chez les femmes (+11,4 % en euros constants). À l'autre bout du spectre, les plus basses rémunérations se sont moins dégradées parmi les salariées, accusant une baisse de 9 % en euros constants entre 2012 et 2019 (contre -17,3 % pour les plus bas salaires masculins).

En base horaire, le rythme d'évolution diffère également selon le sexe. Alors que, chez les hommes, les salaires ont plus augmenté dans les bas niveaux de rémunération que dans les plus hauts, chez les femmes plus la catégorie de revenus est élevée, plus la progression est importante. En conséquence, la hausse du salaire horaire moyen des femmes, qui atteint 11 % en euros constants en 2019, est supérieure à celle des hommes ainsi qu'au global (respectivement +9,1 % et +9,8 %).

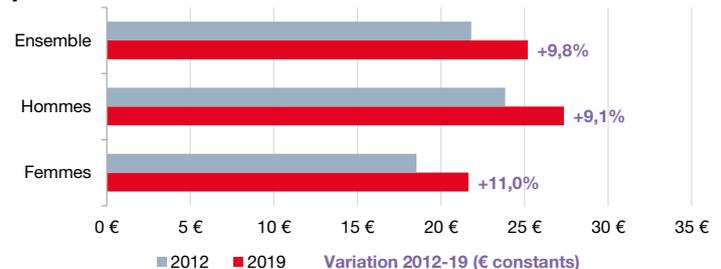
4. Évolution des salaires mensualisés dans le secteur privé selon le sexe entre 2012 et 2019



Lecture : entre 2012 et 2019, le salaire mensualisé moyen des hommes a augmenté de 10,2 % en euros constants dans le secteur privé.

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

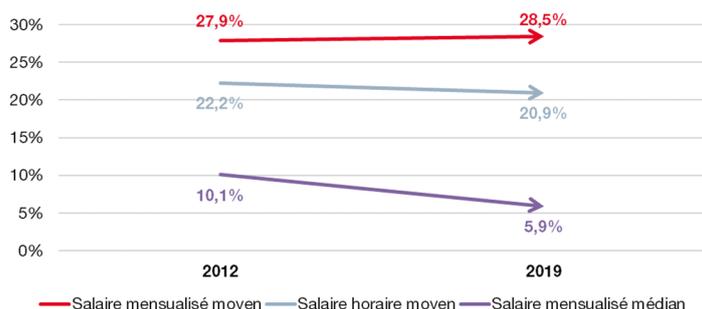
5. Évolution du salaire horaire moyen dans le secteur privé selon le sexe entre 2012 et 2019



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La situation des femmes s'est améliorée au regard des écarts de rémunération selon le sexe

6. Évolution des écarts entre hommes et femmes de salaires mensualisés moyen et médian et de salaire horaire moyen dans le secteur privé entre 2012 et 2019



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Quelle que soit l'année considérée, l'écart de salaire mensualisé reste nettement en faveur des hommes. Toutefois, l'augmentation plus prononcée des rémunérations féminines sur la période a modéré la hausse de cet écart. Il est ainsi passé de 27,9 % à 28,5 % entre 2012 et 2019.

Par ailleurs, la hausse également plus marquée des salaires horaires des femmes a pour effet de réduire l'écart horaire moyen de 22,2 % à 20,9 % sur la période.

Enfin, l'écart de salaire mensualisé médian entre hommes et femmes s'est fortement contracté, passant de 10,1 % en faveur des hommes en 2012 à 5,9 % en 2019.

L'écart de salaire horaire entre hommes et femmes a doublé dans les Autres activités de services

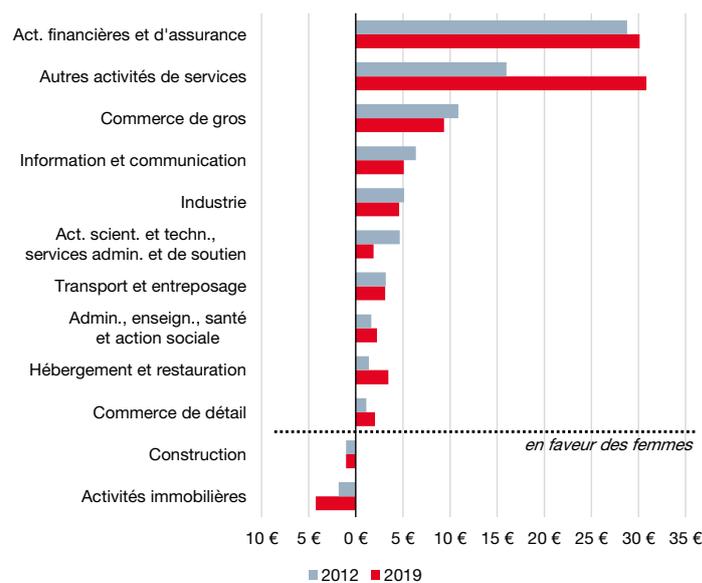
Les niveaux de rémunération, comme les profils de salariés, sont très différents d'un secteur d'activité à l'autre. Dès lors, les salaires peuvent varier du simple au triple entre la Construction et les Activités financières et d'assurance par exemple. Cette hiérarchie sectorielle se retrouve également au sein des populations masculine et féminine, à quelques exceptions près.

En 2012 comme en 2019, c'est dans les Activités financières et d'assurance que l'on trouve les salaires horaires les plus élevés, avec un écart moyen selon le sexe de l'ordre de 29 € constants par heure travaillée en faveur des hommes en 2012 (plus de 30 € en 2019).

Les Autres activités de services, qui représentent le deuxième GSA le plus rémunérateur pour les hommes quelle que soit l'année considérée, sont en revanche dans le bas du classement des salaires horaires féminins. Dans ce secteur hautement hétéroclite, qui rassemble aussi bien des salariés d'activités de loisirs, artistiques, sportifs de haut niveau que des personnels de maison, l'écart de salaire horaire entre les hommes et les femmes, déjà important en 2012 (près de 16 € constants supplémentaires pour les hommes par heure), a doublé sur la période. La forte progression des rémunérations des footballeurs professionnels entre 2012 et 2019, constatée également au niveau mondial, contribue pour beaucoup à ce résultat.

Deux GSA affichent un salaire horaire moyen plus élevé chez les femmes sur les deux années considérées : les Activités immobilières, dans lesquelles l'écart en faveur des femmes a doublé depuis 2012, et la Construction.

7. Évolution des écarts entre hommes et femmes de salaire horaire moyen dans le secteur privé selon le GSA entre 2012 et 2019



Lecture : en 2012, dans les Activités financières et d'assurance, les hommes gagnent en moyenne 28,8 € constants de plus que les femmes par heure travaillée ; en 2019, cet écart s'élève à 30,1 € en faveur des hommes.

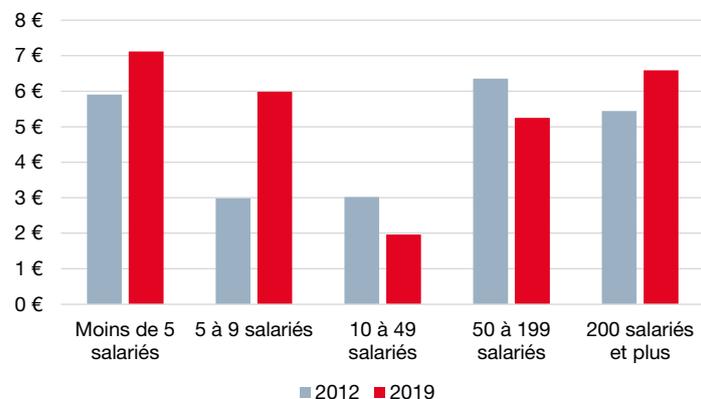
Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La rémunération des sportifs de haut niveau s'est considérablement accélérée sur les dernières décennies, notamment dans le football, donnant lieu à des enquêtes journalistiques sur le sujet. Ainsi, l'enquête sur les salaires des footballeurs masculins les mieux payés dans le monde de France Football, débutée en 1999, fait état de montants dix fois plus élevés en 2019 que vingt ans auparavant. En Ligue 1, le salaire le plus élevé aurait là aussi augmenté de près de 1 000 % depuis 2004, d'après une enquête du journal L'Équipe.

Source : sportetcitoyennete.com

L'écart hommes-femmes en salaire horaire a aussi doublé chez les employeurs de 5 à 9 salariés

8. Évolution des écarts entre hommes et femmes de salaire horaire moyen dans le secteur privé selon la taille de l'employeur entre 2012 et 2019



Lecture : en 2012, chez les employeurs de moins de 5 salariés, les hommes gagnent en moyenne 5,9 € constants de plus que les femmes par heure travaillée ; en 2019, cet écart s'élève à 7,1 € en faveur des hommes.

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

De grandes disparités de rémunération apparaissent au global et selon le sexe en fonction de la taille de l'employeur, à l'instar du secteur d'activité.

En 2012, les structures de 50 à 199 salariés affichent le salaire horaire moyen le plus élevé pour les hommes comme pour les femmes. En 2019, ce type d'entité passe en deuxième position derrière les entreprises de 200 salariés et plus pour les hommes. Les femmes sont quant à elles mieux payées en moyenne dans les entités de 10 à 49 salariés en 2012.

Les écarts de salaire horaire entre hommes et femmes ont augmenté dans toutes les tailles d'entreprises sur la période, hormis dans celles regroupant les employeurs de 10 à 199 salariés. C'est dans les structures de 5 à 9 salariés que l'écart s'est le plus creusé, avec une différence de rémunération entre hommes et femmes en euros constants qui a doublé sur la période.

Écart de salaire **médian**
dans le secteur privé en 2012
(indicateur OCDE)

10,1 %

en faveur des hommes

↘ **5,9 % en 2019**

Écart hommes-femmes en
salaire **horaire moyen**
dans le secteur privé en 2012

22,2 %

en faveur des hommes

↘ **20,9 % en 2019**

Écart hommes-femmes en salaire
brut mensualisé moyen
dans le secteur privé en 2012

27,9 %

en faveur des hommes

↗ **28,5 % en 2019**

Rappel : Ces résultats ne permettent pas d'établir une comparaison à poste égal et diplôme égal. En effet, il n'est pas possible d'analyser deux situations strictement identiques en termes de sexe, diplôme, âge, métier exercé et parcours professionnel.

En 2012 comme en 2019, dans le secteur privé, les femmes salariées sont **en moyenne moins bien rémunérées** que leurs homologues masculins.

L'écart entre les hommes et les femmes en salaire **mensualisé** moyen a **faiblement augmenté**, passant de **27,9 % à 28,5 %**.

En moyenne dans l'ensemble de la population salariée du privé, **les rémunérations ont augmenté de 10 %** entre 2012 et 2019.

L'écart en salaire **horaire** a **diminué** entre les deux années : **20,9 % en 2019 contre 22,2 % en 2012**.

Cette progression a été **plus marquée pour les salaires des femmes** sur la période, rendant leur situation plus favorable en 2019.

L'écart hommes-femmes en salaire **médian** s'est **nettement réduit** sur la période : il était de **10,1 % en 2012** et s'établit à **5,9 % en 2019**.

En France aussi, les écarts de salaire sont globalement au détriment des femmes dans le secteur privé.

En 2012, une salariée française gagne, en moyenne 19,2 % de moins que son homologue masculin en équivalent temps plein (EQTP). En 2019, cet écart s'est réduit mais le salaire moyen des femmes est encore inférieur de 16,0 % à celui des hommes en EQTP.

L'écart hommes-femmes en termes de salaire horaire est également en baisse entre 2012 et 2019 dans le pays voisin de la Principauté : il est passé de 15,6 % en faveur des hommes à 15 %.

L'écart de salaire médian en EQTP a lui aussi diminué entre les hommes et les femmes en France sur la période, s'établissant à 12 % en faveur des hommes en 2019 contre 13,9 % sept ans auparavant.

Source : insee.fr

Note méthodologique :

- Dans le cadre de la mesure des écarts de salaire entre les hommes et les femmes, la comparaison des résultats avec la situation antérieure vient en complément de l'étude portant sur les données 2019. À ce titre, l'année 2012 a été choisie pour l'analyse comparative, étant la plus ancienne disponible de manière fiable et consolidée.
- Les évolutions en euros constants sont calculées en référence à l'évolution de l'indice français des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages (base 100 en 2015).

Définitions :

- L'écart salarial entre les femmes et les hommes défini par l'OCDE correspond à la différence entre le salaire médian des hommes et des femmes, rapportée au salaire médian des hommes.
- Le « salaire mensualisé » correspond pour un individu à la rémunération brute totale perçue en 2012 ou 2019 divisée par le nombre de mois travaillés dans l'année.
- Le « salaire horaire moyen » a été pondéré par le nombre d'heures travaillées par chaque salarié.
- Le « salaire médian » est la valeur qui partage la population salariée en deux groupes équivalents : la moitié gagne moins, l'autre moitié gagne plus.
- Les « plus bas salaires » (ou 1^{er} décile) sont constitués des 10 % de salaires les plus bas dans la population considérée.
- Les « plus hauts salaires » (ou 9^e décile) sont constitués des 10 % de salaires les plus élevés dans la population considérée.